



Conférence d'examen de Durban
MATIN

RC/09/7
22 avril 2009

LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN POURSUIT SES DÉBATS SUITE À L'ADOPTION D'UNE DÉCLARATION FINALE SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Elle entend les dignitaires de sept pays ainsi que le Haut Commissaire pour les réfugiés et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe; douze délégations interviennent dans le débat général

La Conférence d'examen de Durban a entendu, ce matin, les hauts dignitaires de sept pays ainsi que le Haut Commissaire pour les réfugiés et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, de même que les délégations de douze autres pays, intervenant dans le cadre du débat général.

Suite à l'adoption, hier après-midi, de la Déclaration finale de la Conférence d'examen, la majorité des intervenants se sont félicités de ce nouvel élan donné à la lutte contre le racisme. Des délégations ont précisé que la réussite de cette réunion se mesurera à l'aune des réalisations sur le terrain. L'adoption de la Déclaration finale, si elle constitue une avancée importante, ne doit toutefois pas être considérée comme une fin en soi et ne doit pas limiter les ambitions internationales dans la lutte contre les discriminations. L'adoption de ce texte illustre l'esprit de confiance et de compréhension nécessaire à l'harmonie entre les différents États, a-t-il aussi été souligné. L'appel à une action concertée de la communauté internationale a été lancé par plusieurs délégations. Certains ont fait valoir que des progrès ne seront possibles que si l'on reconnaît que le racisme est une responsabilité partagée.

Fortes de cet appel au dialogue et à la coopération, des délégations ont condamné les propos tenus, lundi, par le Président iranien. Certaines ont fait remarquer que de tels propos vont à l'encontre des objectifs et de la dignité de cette conférence et n'ont pas leur place dans cette enceinte. Des délégations européennes ont en outre souligné qu'elles ont souhaité maintenir leur participation à la Conférence d'examen afin d'œuvrer avec d'autres à la lutte contre le racisme et de discrimination. D'autres ont de nouveau regretté que certains pays aient choisi de se tenir à l'écart des travaux de la Conférence d'examen.

Dans le cadre du débat de haut niveau, la Conférence a entendu le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de Mauritanie; le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles du Swaziland; le Ministre de la fonction publique chargé de la réforme de l'État de République du Congo; les Vice-Ministres des affaires étrangères de Haïti et du Nicaragua; le Secrétaire exécutif du Conseil national pour les personnes d'ascendance africaine du Panama; et le Sous-Secrétaire et Directeur exécutif du Comité présidentiel de droits de l'homme des Philippines. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et le Haut Commissaire pour les réfugiés ont également pris la parole.

Les délégations des États suivants ont participé au débat général: Ukraine, Argentine, Pérou, Suède (au nom de l'Union européenne), Royaume-Uni, France, Islande, Chine, Irlande, Espagne, Koweït et Émirats arabes unis.

La Conférence se réunira cet après-midi, à 15 heures, afin de poursuivre son débat général. Elle doit entendre d'autres dignitaires demain matin dans le cadre du débat de haut niveau.

Reprise du débat de haut niveau

M. TERRY DAVIS, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a fait observer qu'il n'y a pas de remèdes faciles dans la lutte contre le racisme et qu'il serait naïf de croire que l'on pourra mettre fin rapidement et de manière irréversible aux préjugés et à la haine, mais la Conférence d'examen peut apporter une contribution et c'est là que ce mesurent les progrès depuis la Conférence mondiale de Durban. M. Davis a fait remarquer que cette tâche est d'autant plus importante que le monde traverse une crise financière qui peut accroître les tensions ethniques et religieuses. Il a expliqué que le Conseil de l'Europe a mis au point des mécanismes puissants pour l'élimination du racisme, comme par exemple la mise sur pied d'un organe indépendant d'évaluation chargé de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'islamophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en Europe. Il a également fait part de l'adoption d'un Protocole additionnel à la Convention sur le cybercrime, précisant par ailleurs que cette Convention est ouverte pour signature à tous les pays du monde.

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a toutefois fait remarquer que les instruments légaux ne suffisent pas, mais que pour gagner la bataille contre le racisme, il faut changer les cœurs et les esprits. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe met l'accent sur le dialogue interculturel et sur sa campagne contre la discrimination, a-t-il précisé. Il a également fait remarquer que l'objectif du dialogue interculturel est d'encourager le dialogue entre des «vrais gens» sur des véritables et réels problèmes. Le dialogue interculturel ne doit pas être réduit à un échange de platitudes lors d'une conférence internationale, a-t-il souligné. Avant de conclure, il a fait remarquer que le racisme est davantage que l'intolérance ou la discrimination fondée sur l'origine ethnique; la discrimination est aussi injuste lorsqu'elle cible des personnes sur la base de leur religion, leur sexe ou leur orientation sexuelle. Il a rappelé que l'Europe ne restera pas silencieuse lorsque quelqu'un prêchera l'intolérance ou rejettera les leçons du passé. L'Europe parlera à chaque fois que quelqu'un niera l'assassinat de millions de juifs, de Roms, d'homosexuels et de personnes handicapées dans les camps d'extermination, a-t-il averti.

M. MOHAMED MAHMOUD OULD MOHAMEDOU, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie, a souligné que le racisme et la discrimination raciale, porteurs de haine et d'intolérance, nourris avant tout par les peurs et les préjugés, continuent encore de dresser des obstacles devant le progrès et le développement de nos sociétés. Ils continuent à altérer des relations de voisinage, à dégrader les rapports entre les peuples et à semer la discorde et la vindicte au sein même de nos sociétés et dans ce qui leur est le plus cher: leurs religions, leurs cultures, leurs identités les plus intimes. Dans de nombreuses parties du globe, des gens ordinaires, intoxiqués par des discours aliénants et des propagandes nocives, sont convaincus de se préserver et de se protéger en optant pour des comportements que l'on peut qualifier de racistes et de discriminatoires. Ils ne font en réalité que cultiver en eux les causes mêmes qui ruinent la paix dont ils ont besoin et installer chez eux l'insécurité dont ils doivent se prémunir, a fait observer le Ministre mauritanien des affaires étrangères. Nous devons garder à l'esprit qu'une grande partie des fractures et des blessures qui ont émaillé l'histoire de l'humanité, notre histoire à tous, prennent racine dans ces comportements négatifs et ces états d'esprit pathologiques, a-t-il ajouté. Nous ne devons jamais oublier également qu'aucune paix durable n'a pu se construire à partir de la l'exclusion et du rejet et que d'un bout à l'autre de notre planète, des exemples frappants nous en donnent malheureusement l'illustration chaque jour, a-t-il insisté.

M. Ould Mohamedou a souligné que la Mauritanie est un pays arabe et africain, fier de son enrichissante diversité, conscient de cette richesse et habitué à vivre dans une symbiose multiséculaire entre toutes ses composantes ethniques. Ces singuliers acquis, renforcés par l'appartenance à une religion tolérante, l'islam, constituent des atouts précieux pour la préservation de la paix et de la stabilité du pays, a-t-il ajouté. Conformément à l'article premier de la Constitution, a-t-il précisé, «la République assure à tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale l'égalité devant la loi». La Mauritanie a initié, depuis le 6 août 2008, un processus de rectification visant à introduire des changements salutaires et des transformations majeures dans le pays, a poursuivi le Ministre des affaires étrangères. La transition émancipatrice que nous vivons depuis huit

mois culminera en une élection présidentielle libre, concurrentielle et transparente, et sous observation internationale, le 6 juin prochain, a-t-il rappelé. C'est dans cet élan que les activités de rapatriement de nos ressortissants réfugiés au Sénégal ont été renforcées et que 10 000 Mauritaniens auparavant coupés de leur patrie et privés du droit inaliénable de vivre dans leur pays sont rentrés chez eux au cours de ces derniers mois. De même, le 25 mars dernier, a été organisée à l'intérieur du pays, sur les rives du fleuve Sénégal, une cérémonie de pardon, de prière et de réconciliation en vue du règlement définitif du passif humanitaire, a poursuivi le Ministre mauritanien des affaires étrangères. Cette douloureuse plaie dans l'histoire de notre pays, marquée par des exactions demeurées longtemps sans recours, est aujourd'hui soignée et elle a constitué une des priorités des autorités visant la restauration des droits de ceux qui ont souffert.

M. NDUMISO C. MAMBA, Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles du Swaziland, a constaté que huit ans après Durban, la lutte contre le racisme était demeurée insuffisante. Ce mal s'exprime jusque dans les événements sportifs et dans le secteur privé, a-t-il constaté. L'orateur a cité le théologien et philosophe juif Abraham J. Heschel selon lequel «le racisme est la plus grave menace pour l'homme – une haine maximale pour des raisons minimes». La Conférence d'examen est l'occasion pour toute l'humanité de réaffirmer la croyance dans les principes d'égalité et de non-discrimination, a-t-il ajouté. Le Ministre s'est félicité des progrès accomplis dans plusieurs régions du monde, se félicitant en particulier des initiatives telles que la reconnaissance et les excuses présentées pour des injustices passées. Il a cité les excuses du Gouvernement australien aux aborigènes, ou la politique de la Bolivie visant à garantir les droits fondamentaux des populations autochtones. Il a aussi loué la réaction du Gouvernement sud-africain lors de récentes émeutes xénophobes. Mais pour combattre le racisme à tous les niveaux, les États doivent œuvrer main dans la main avec toutes les parties concernées, a-t-il dit, tout en admettant que l'on pouvait ne pas être toujours en accord avec les organisations non gouvernementales. Le Gouvernement du Swaziland est prêt néanmoins à s'engager pleinement avec la société civile pour avancer.

Le Ministre a déploré par ailleurs que certaines délégations ayant participé à la rédaction du Document final sur la base de la recherche d'un compromis aient choisi «à la onzième heure» de ne pas aller jusqu'au bout de leur démarche. «D'autres ont opté pour le précédent malheureux de quitter la salle des délibérations parce qu'ils n'étaient pas d'accord certaines parties du discours d'un orateur», a-t-il ajouté. Or, selon lui, le succès ou l'échec de la Conférence repose sur la participation active et sur le soutien commun pour le document qui est sur la table. M. Mamba a conclu en citant le philosophe irlandais Edmund Burke selon lequel «le mal progresse lorsque les hommes de bien ne font rien».

M. GERSAN JOSEPH GARZÓN, Secrétaire exécutif du Conseil national pour les personnes d'ascendance africaine du Panama, a expliqué que pour son pays et son peuple multiethnique et pluriculturel, la lutte contre le racisme et la discrimination est une obligation éthique qu'il faut renforcer à tous les niveaux. Il a indiqué que la Déclaration et le Programme d'action de Durban ont servi de guide pour son gouvernement dans l'adoption de mesures destinées à répondre aux spécificités des différents groupes victimes de discrimination et d'intolérance. Dans la recherche de mécanismes, d'actions et de programmes pour lutter efficacement contre le racisme, le Gouvernement panaméen a créé, en 2007, le Conseil national de l'ethnie noire (*Consejo Nacional de la Etnia Negra*), organe consultatif auquel participe la société civile. M. Garzón a fait remarquer que c'est la première fois que la lutte menée par la société civile pour le mouvement afro-panaméen est reconnue à un tel niveau.

En matière d'égalité des sexes, le Panama a pris de nombreuses initiatives en matière de développement économique, de participation politique, de travail, de santé, d'éducation et d'environnement. Le Gouvernement s'est également engagé dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes. S'agissant des personnes handicapées, le Panama a placé l'accent sur leurs droits et leur dignité, notamment en construisant des centres d'adaptation et de soins. En 2007, le Secrétariat national pour les personnes handicapées a été créé pour améliorer la qualité de vie de ces personnes et leur offrir des opportunités. M. Garzón a également fait part des mesures prises par son gouvernement pour améliorer la protection des droits des peuples autochtones. Dans ce contexte de crise financière, il est impératif

d'assurer la protection de certains segments de la société, a-t-il souligné. Enfin, il a demandé que tous les États participent à cette Conférence, en dépit des dissensions liées à la diversité culturelle, aux différents systèmes juridiques et aux priorités nationales.

M. SEVERO S. CATURA, Sous-Secrétaire et Directeur exécutif de la Commission présidentielle des droits de l'homme des Philippines, s'est réjoui de l'adoption, hier, du Document final de la Conférence d'examen, soulignant que ce document constitue une réalisation collective dont chacun peut être fier. Depuis 2001, beaucoup de progrès ont été réalisés sur la voie de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban; mais de nombreux défis restent à relever, a poursuivi M. Catura. Les Philippines sont à cet égard particulièrement préoccupées par la situation des migrants, des travailleurs migrants domestiques et des membres de leurs familles, a-t-il précisé. Dans le contexte des crises financière et économique mondiales actuelles, les migrants figurent parmi les premiers à perdre leurs emplois et leurs moyens de subsistance, a-t-il fait observer. Ils peuvent en outre être exposés à l'exclusion sociale, l'exploitation et la xénophobie. Dans certaines parties du monde, a insisté M. Catura, des plateformes politiques extrêmes adoptent des sentiments anti-migrants et des politiques d'immigration restrictives empêchent le libre mouvement de personnes qui pourraient contribuer à la croissance économique. Les cas d'abus et de violations à l'encontre de migrants sur le lieu de travail, dans les centres d'immigration et dans l'ensemble de la société sont nombreux et bien documentés, a souligné M. Catura. Aussi, s'est-il réjoui que des dispositions pertinentes visant la protection des droits de l'homme et du bien-être des migrations aient été incluses dans le Document final de la Conférence d'examen. Il a profité de l'occasion pour appeler les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. M. Catura a en outre rappelé que son pays présentait cette semaine même son rapport initial devant le Comité sur les droits des travailleurs migrants.

M. Catura a par ailleurs indiqué que les Philippines appréciaient l'inclusion, dans le texte du Document final de la Conférence d'examen, d'un langage fort sur la nécessité de renforcer les efforts collectifs en matière de lutte contre le trafic de personnes, lequel peut être favorisé par le racisme et les attitudes racistes. Il a également souligné l'importance que son pays accorde au dialogue interconfessionnel en tant que moyen de promouvoir l'harmonie et la compréhension entre les pays et les communautés. Les Philippines tiennent en outre à souligner que l'atténuation de la pauvreté et la promotion d'un développement durable à travers le monde revêtent une importance capitale dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

M. JACQUES NIXON MYRTHIL, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la culture de Haïti, a souligné que son pays, fruit de la première révolte anti-esclavagiste de l'histoire, attache une importance particulière au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Il a fait observer que si la Conférence de 2001 a reconnu en des termes ambigus l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité, elle n'a pas été en mesure de faire accepter par un bon nombre de participants la question des réparations. Alors que la plupart des participants se sont opposés à l'idée de présenter des excuses pour les crimes liés à l'esclavage, il a rendu un hommage au Pape Jean-Paul II qui avait accepté, au nom de l'Église, de demander pardon pour la traite négrière transatlantique et le colonialisme. Le Vice-Ministre a fait remarquer que la lutte contre le racisme n'a, dans une large mesure, pas atteint son objectif, alors que des millions d'êtres humains restent victimes de racisme et que les discours d'incitation à la haine sont monnaie courante dans de nombreux pays. Il a souligné qu'il incombe aux responsables politiques de coordonner les stratégies et les politiques pour combattre efficacement ce fléau. La tolérance et le respect de la diversité constituent des facteurs de stabilité et de cohésion sociale et se révèlent un outil indispensable dans la lutte contre le racisme, a-t-il précisé. Faisant observer que la crise financière et la récession économique tendent à attiser la haine des étrangers, M. Myrthil a salué les efforts déployés pour juguler cette grande dépression.

Sur le plan national, le Vice-Ministre haïtien a expliqué que son gouvernement avait adopté tout un train de mesures visant à combattre la discrimination contre les femmes et notamment un plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes. Le Gouvernement a également promulgué un décret établissant l'égalité entre l'homme et la

femme dans tous les domaines. L'adultère de la femme a en outre été dépénalisé. Le Vice-Ministre a toutefois souligné que la modification des mentalités est lente à s'effectuer et que la faiblesse des ressources de l'État haïtien limite sa capacité de mettre en place des structures efficaces pour la protection des droits de la femme haïtienne. Il a indiqué que son gouvernement a mis tout en branle en vue de faire la promotion de la tolérance entre les différentes religions pratiquées par les Haïtiens. Enfin, il s'est félicité de l'adoption du Document final et a espéré que ce texte issu d'âpres discussions sera adopté par toutes les parties, également celles qui avaient choisi volontairement de rester à l'écart de la conférence.

M. JOEL DIXON COBAN, Secrétaire aux affaires autochtones et des descendants d'Africains du Nicaragua, a souligné que tous États membres étaient conscients du fait que la pauvreté extrême, l'inégalité et l'exclusion faisaient partie des formes contemporaines de discrimination. Les inégalités économiques et sociales demeurent, a-t-il ajouté, et sont les causes principales qui provoquent dans le monde la faim, les conflits, la violence, les migrations et les atteintes à l'environnement. On ne peut continuer à justifier que le fossé s'élargisse entre riches et pauvres. Si l'on ne parvient pas à le combler, il est certain que les générations futures auront de notre époque l'image d'un monde bipolaire partagé entre pays développés et en développement. «Aujourd'hui, alors que le riche jouit, le pauvre subsiste», a-t-il observé. Le changement ne sera possible, selon lui, qu'à condition que le monde agisse de concert. Nous devons vivre ensemble comme si nous appartenions à une seule et même communauté, à un seul pays. Abordant la question des discriminations, il a notamment évoqué «le tsunami des migrants. Le représentant du Gouvernement nicaraguayen a ensuite qualifié la crise financière internationale de «catastrophe éminemment humaine qui aurait pu être évitée». Comme celle-ci affecte tout le monde, nous avons tous autant que nous sommes le droit de participer à la recherche de solutions, a-t-il observé. C'est la raison pour laquelle le Nicaragua a appuyé la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'organiser une conférence au niveau le plus élevé sur la crise financière et économique.

Le Nicaragua n'est pas un pays pauvre, a souligné M. Dixon Coban, mais un pays appauvri. Il a souligné que des milliers de ses concitoyens avaient été contraints à l'émigration. Face à cette situation, le gouvernement de réconciliation et d'unité nationale présidé par le camarade Daniel Ortega Saavedra a mis en avant comme priorité que soit rendu au peuple les droits qui lui ont été déniés. Pour ce faire, un plan national de développement humain, un programme économique national et un plan de modernisation du système financier ont été mis sur pied. Comment ces plans se sont-ils traduits concrètement ? M. Dixon Coban a indiqué que ces dernières années, plus de 74 000 familles avaient vu arriver l'eau potable, 36 000 hectares avaient été reboisés et plus de 9000 km de routes avaient été réhabilitées et élargies. Des efforts ont aussi été entrepris en matière de gratuité de l'éducation et de la santé. En conclusion, l'orateur a réitéré l'engagement du gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua en faveur de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Conférence sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a lancé un appel aux pays participants pour qu'ils adoptent des Constitutions inclusives, estimant que la Conférence d'examen représentait une occasion magnifique pour continuer d'impulser des actions en faveur du développement du Sud.

M. JEAN-MARTIN MBEMBA, Ministre d'État, Ministre de la fonction publique, chargé de la réforme de l'État de la République du Congo, a constaté avec un réel plaisir que l'esprit de consensus qui a prévalu tout au long du processus préparatoire de cette Conférence d'examen a abouti à l'adoption par consensus du Document final. Il a réitéré l'engagement de son pays à mettre en œuvre les acquis de cette Conférence. En effet, a-t-il ajouté, «le Congo, qui a adhéré à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, n'a cessé de déployer des efforts en vue de garantir à toutes les populations congolaises la jouissance effective, de manière non discriminatoire, des droits reconnus à la personne humaine». C'est dans cette optique, a-t-il précisé, qu'un projet de loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones est en cours d'examen au niveau du parlement. En attendant l'adoption de ce projet, les populations autochtones bénéficient de la pleine attention du Gouvernement qui lutte contre les comportements ne favorisant pas les rapports égaux entre les populations autochtones, les populations des groupes minoritaires et les populations bantoues majoritaires, a assuré

M. Mbemba. À cet égard, a-t-il ajouté, de nombreuses initiatives sont prises telles que la garantie du droit à l'éducation des enfants autochtones et des enfants des groupes minoritaires, le recrutement des populations autochtones et des groupes minoritaires dans la fonction publique et dans les entreprises forestières, ainsi que la célébration, le 9 août de chaque année, de la journée de solidarité nationale avec les populations autochtones.

La République du Congo est un pays de tolérance et de dialogue, a poursuivi M. Mbemba. C'est à ce titre que, dans le cadre du processus de l'élection présidentielle de juillet 2009, a été convoquée une concertation nationale réunissant le Gouvernement, les partis politiques, la société civile ainsi que les confessions religieuses de toutes les obédiences, en vue de discuter des conditions d'organisation de cette élection, a-t-il souligné. «Le Congo estime qu'il n'y a pas de raison de rompre le consensus de Durban de 2001 car la lutte contre le racisme exige une réponse mondiale», a-t-il conclu, ajoutant que «les acquis du processus des négociations de la Conférence d'examen de Durban doivent être sauvegardés pour que soient relevés les défis que nous impose ce fléau».

M. ANTONIO GUTERRES, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a fait remarquer que la discrimination et l'intolérance causées par le racisme et la xénophobie n'affectent pas tous les êtres humains de la même manière. En effet, les personnes sans nationalité, ni État pour les protéger souffrent de manière disproportionnée. Le Haut-Commissaire a souligné que sept ans et demi après la Conférence de Durban, il semble plus difficile pour les personnes en situation critique de se réfugier dans un pays qui leur offrira protection. Davantage de sécurité aux frontières, des politiques d'immigration plus restrictives et davantage de recours à la détention et au retour sans sommation font que les requérants d'asile ont plus de difficultés à obtenir la protection dont ils ont besoin, a-t-il expliqué. Il a précisé que ces évolutions sont en grande partie dues à la volonté des pays d'accroître leur sécurité nationale. Tout en reconnaissant que les États ont le droit légitime de définir leurs propres politiques d'immigration, M. Guterres a souligné que les mesures de lutte contre les terroristes doivent s'accompagner de protection pour ceux qui en ont besoin et qui y ont droit. Le Haut-Commissaire aux réfugiés a ensuite fait remarquer que décrier les étrangers ne date pas du 11 septembre et qu'assimiler «étranger» à «dangereux» a déjà été fait et exploité par certains politiciens. Mais ce qui a changé avec le 11 septembre, c'est l'imperméabilité des mesures prises au nom de la sécurité.

Les droits de l'homme appartiennent à tous, y compris aux personnes déplacées, a rappelé le Haut Commissaire pour les réfugiés. Il a relevé l'importance de veiller à ce que les apatrides aient accès au service public, ainsi que de lever les barrières à l'intégration, deux conditions essentielles pour une société véritablement inclusive. Il a fait remarquer que davantage d'États doivent ratifier les instruments pertinents et les mettre en œuvre. Alors que le monde s'attelle à résoudre la crise financière actuelle, il a souhaité que la lutte contre le racisme et la discrimination fasse partie des efforts. Le Haut-Commissaire a indiqué que le Haut-Commissariat aux réfugiés veille à incorporer la lutte contre la xénophobie dans ses efforts sur le terrain. Ainsi s'est-il engagé dans des activités de promotion de réconciliation et de coexistence pacifique dans le cadre de la réintégration des réfugiés dans leur pays d'origine. Le Haut-Commissariat tend à accroître ses efforts de lutte contre la discrimination dans les pays développés également, par le biais de partenariats avec les universités, la société civile et les organisations internationales.

Débat général

M. MYKOLA MAIMESKUL (Ukraine) a constaté qu'il y avait une conscience accrue de la nécessité de coopérer au niveau international pour lutter contre le racisme. Notre plus grand défi aujourd'hui est d'unir nos efforts, a-t-il souligné. La délégation ukrainienne a remercié le Groupe de travail intersessions pour le travail accompli, en particulier à son président, M. Youri Boychenko. Elle appelle tous les États pour qu'ils se conforment à toutes leurs obligations découlant de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il a reconnu que son pays, dont le caractère est pluriethnique, connaissait des actes d'intolérance. Le Gouvernement ukrainien n'épargne aucun effort pour lutter contre ce type de phénomène, notamment afin de protéger les minorités, a-t-il assuré. Des enquêtes annuelles sont réalisées pour avoir une image de la situation. Des progrès ne sont possibles dans le monde que si l'on reconnaît que le racisme

est une responsabilité partagée, a-t-il dit. L'Ukraine condamne toute déclaration excessive dans cette enceinte tendant à nier des événements du passé. Il faut que tous les États membres soient ici présents, a-t-il ajouté, se félicitant que le Document final ait été adopté par consensus, ce qui est «un très bon signe».

M. ALBERTO DUMONT (Argentine) a souligné que l'action internationale concertée renforce l'action menée au niveau national contre les phénomènes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance. Partant, les Nations Unies doivent être le fer de lance de l'action internationale contre le racisme, a-t-il ajouté. Le représentant argentin s'est dit convaincu que ce n'est que grâce à des solutions consensuelles et au renforcement progressif de valeurs partagées par toute la communauté internationale que l'on pourra effectivement lutter contre ces phénomènes. Le représentant argentin s'est notamment réjoui que le Document final de cette Conférence d'examen appelle les États à lutter contre les manifestations de racisme et d'intolérance à l'encontre des immigrants et des réfugiés. L'Argentine continuera de condamner de manière systématique tout acte à caractère antisémite et agira contre toute personne qui nie les crimes de l'holocauste. C'est ce qui explique que le pays ait décidé, en février dernier, d'expulser de son territoire l'évêque Richard Williamson, qui a fait des déclarations antisémites émettant des doutes sur le fait que le peuple juif a été victime de génocide au cours de la deuxième guerre mondiale. De même, le Gouvernement argentin rejette catégoriquement la déclaration faite à l'ouverture de la Conférence par le Président de la République islamique d'Iran, M. Mahmoud Ahmadinejad. Ses propos traduisent une grande irresponsabilité, en particulier du fait qu'ils ont été tenus devant une Conférence destinée à trouver les moyens de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et autres formes de discrimination.

M. J. EDUARDO PONCE VIVANCO (Pérou) a fait remarquer que la Conférence, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Durban constituent un point de référence significatif pour améliorer la situation des victimes de discrimination raciale ou d'autres formes de ségrégation et d'intolérance. Il a rappelé que les Péruviens ne sont pas étrangers au problème du racisme, le pays étant d'une grande diversité culturelle et linguistique et l'intégration y étant, de fait, un défi majeur. Il a expliqué que selon la Constitution péruvienne, tous les citoyens sont égaux en droits. Le Pérou interdit les actes de discrimination dans le domaine de l'emploi et de l'éducation et la discrimination constitue un délit pénal. Toutefois, en dépit de ce contexte juridique, le représentant péruvien a reconnu qu'il est plus difficile de modifier les attitudes. De surcroît, la pauvreté reste un obstacle et un défi majeur. Le délégué a également attiré l'attention sur les migrations, autre question fondamentale qui devrait interpeller la solidarité de la communauté internationale. Avant de conclure, il s'est réjoui de l'adoption, hier, du document final de la Conférence, arguant qu'il s'agit d'un hommage à l'esprit de confiance et de compréhension de la majorité des nations. Sans cette compréhension, il n'y aura aucune harmonie entre les différentes races humaines, a-t-il fait remarquer.

M. HANS DAHLGREN (Suède au nom de tous les membres de l'Union européenne, quelle que soit leur participation à la Conférence) a «fermement rejeté et déploré» la déclaration faite lundi par le Président iranien. «Ses allégations pleines de haine sont rejetées dans les termes les plus forts possibles par l'Union européenne dans son ensemble», a-t-il affirmé. Ces déclarations vont en effet à l'encontre des objectifs de la Conférence d'examen, qu'elles détournent en fait pour promouvoir l'intolérance, voire même la haine, en bafouant la dignité des Nations Unies, a-t-il ajouté. Le représentant de la Suède a ensuite évoqué les préjugés et actes de discrimination de par le monde, regrettant en particulier que dans certains pays, en raison de leur orientation sexuelle, des gens sont toujours en butte à la répression, voire passibles de la peine de mort. Le représentant de l'Union européenne a ensuite évoqué les progrès collectifs accomplis au sein de l'Union, faisant valoir le «fort consensus politique» existant sur ces questions entre États membres. M. Dahlgren a évoqué le rôle important joué par ailleurs par le Conseil de l'Europe dans la lutte contre le racisme, ainsi que par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il a mis en avant plus particulièrement l'action de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), principal organe du Conseil de l'Europe sur ces questions.

M. PETER GOODERHAM (Royaume-Uni) a affirmé que le Royaume-Uni, pays multiracial et multiconfessionnel, dispose des lois sur l'égalité et contre la discrimination parmi les plus progressistes du monde. Depuis 2001, a-t-il ajouté, le pays a poursuivi et même accéléré ses efforts pour traiter des questions de discrimination, d'intolérance et de violence y relative. Il a indiqué que son Gouvernement condamnait dans les termes les plus vifs la déclaration faite par le Président iranien lundi dernier, devant cette Conférence d'examen. Le Gouvernement britannique est déterminé à faire face aux forces de l'intolérance et c'est dans cet esprit que le Royaume-Uni a choisi de continuer de participer à cette Conférence, déterminé qu'il est à œuvrer de concert avec ses partenaires pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les victimes de toutes les formes de racisme et de discrimination aujourd'hui. En 2005, a par ailleurs rappelé le représentant britannique, le Royaume-Uni a lancé sa stratégie gouvernementale en faveur de la cohésion communautaire et de l'égalité raciale, afin de répondre à l'engagement pris à Durban de mettre en place des plans d'action visant à remédier au racisme et à la discrimination. Le processus d'examen de Durban a été dominé par certaines questions au détriment d'autres; cette politisation doit cesser si l'on veut que les Nations Unies soient perçues comme une force de lutte contre le racisme accordant à toutes les victimes l'attention et le respect qu'elles méritent et exigent, a conclu le représentant britannique.

M. JEAN-BAPTISTE MATTÉI (France) a souligné que la lutte contre le racisme ne peut en aucun cas être un instrument ou un prétexte au service d'une autre cause. La France n'acceptera pas que cette conférence soit détournée de son objet, ni prise en otage, ni qu'elle devienne une tribune de haine, a-t-il annoncé. Il a précisé que sa délégation a décidé de rester présente pour faire entendre une voix de tolérance et de responsabilité. Rappelant qu'il y a huit ans, à Durban, des propos intolérables ont jeté le trouble sur la juste cause de la lutte contre le racisme, il a souhaité que ces propos ne se reproduisent jamais. Il a toutefois fait valoir que si la Conférence de Durban a été assombrie par des débordements inacceptables, le Programme d'action, sur lequel se sont entendus les États, mérite attention et doit mobiliser les énergies. Le représentant français s'est réjoui que le texte final de la Conférence ait pris en compte certaines des exigences de sa délégation, notamment s'agissant de sa conviction que la stigmatisation d'un État ne peut être acceptée quand on traite d'une question aussi grave que le racisme. Il a en outre attiré l'attention sur l'attachement indéfectible de son pays à la liberté d'expression. Le texte adopté hier constitue une avancée importante, mais ne doit en aucune manière limiter nos ambitions, a-t-il souligné. Il a rappelé que le combat contre le racisme passe par la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire, par la pleine égalité des femmes et des hommes, par la dépénalisation de l'homosexualité et par la lutte contre le négationnisme. Le combat contre le racisme demande vigilance, exigence et volonté et est un combat de tous les jours car ces droits ne sont jamais acquis, a-t-il conclu.

M. KRISTINN F. ÁRNASON (Islande) a fait remarquer qu'aucun pays au monde n'avait éradiqué le racisme. Il a souligné la nécessité d'œuvrer à l'adhésion universelle et à la pleine mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il faut aussi relancer de nos efforts pour assurer la mise en œuvre pleine et effective des engagements pris à Durban en 2001. La délégation islandaise a pleinement participé à la préparation de la présente conférence d'examen, a-t-il souligné, et elle est convaincue de la nécessité de rester présente tout au long des débats car il n'est «pas dans l'intérêt de notre lutte commune contre le racisme d'abandonner ce forum à une poignée d'extrémistes», a-t-il ajouté. L'objectif n'est en effet pas de marquer des points sur le plan politique ou de se laisser aller aux récriminations mutuelles. L'Islande se félicite de l'adoption de la déclaration finale et elle regrette la décision prise par quelques États de ne pas participer à la Conférence d'examen de Durban. En conclusion, le représentant islandais a appelé les participants à être inspirés par les deux grands héros de la lutte antiraciste, Nelson Mandela et Martin Luther King.

M. LI BAODONG (Chine) a rappelé que l'esclavage, l'apartheid et le génocide ont causé des souffrances en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Il s'agit des principales causes de la discrimination raciale qui nous affecte aujourd'hui et il subsiste des pays qui ne veulent toujours pas reconnaître leur responsabilité en la matière. Certaines ethnies et races sont l'objet de diffamation dans les médias, ce qui compromet la paix et la stabilité du monde, a poursuivi le représentant chinois. Il a en outre insisté sur la nécessité de veiller au respect

des droits de l'homme dans le cadre des mesures prises en matière de lutte contre le terrorisme. Le représentant chinois a plaidé en faveur de la création d'un nouveau mécanisme chargé d'accroître la compréhension des mécanismes existants en matière de lutte contre le racisme et, partant, de mieux les appréhender. Suite aux crises alimentaire et financière que traverse le monde, de nouvelles normes s'avèrent nécessaires dans ces domaines, a-t-il poursuivi, tout en précisant que son pays n'est pas favorable à ce que la définition du racisme soit élargie; il faut que l'action se concentre sur la lutte contre ce phénomène. La Chine n'a ménagé aucun effort afin que toutes les minorités ethniques et tous les peuples autochtones jouissent de tous leurs droits, a en outre assuré le représentant chinois.

M. DÁITHÍ O'CEALLAIGH (Irlande) s'est dit convaincu que le processus de Durban sera couronné de succès si les participants s'attèlent au vrai problème: la lutte contre le racisme et la discrimination. Il a en effet déploré que la Conférence soit utilisée comme plateforme pour promouvoir l'intolérance, voire la haine, ou pour remettre en question des faits historiques. Il s'est félicité de l'adoption, hier, du document final qui, a-t-il précisé, reflète les compromis et équilibres. Le représentant irlandais a ensuite évoqué certaines des mesures mises en place par son gouvernement suite à la Conférence de 2001. Il a expliqué qu'un Bureau du Ministre de l'intégration a été créé en juin 2007. Un plan national de lutte contre le racisme a été lancé en janvier 2005. En outre, l'Irlande est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et présentera ses troisième et quatrième rapports périodiques devant le Comité en 2009. Bien que beaucoup ait été fait, l'Irlande est loin de la perfection et des progrès restent à réaliser, a-t-il reconnu. Il a souligné que le processus de Durban offre une série d'outils dans ce but.

M. JAVIER GARRIGUES (Espagne) a rappelé que le processus de négociation du projet de déclaration finale, ayant précédé la conférence, avait été ardu et semé d'embûches. Son adoption a été rendue possible grâce à la souplesse montrée par les États et la société civile qui ont démontré leur capacité à renoncer à des postures radicales pour une solution équilibrée de compromis. De fait, cette déclaration reconnaît le droit à la liberté d'opinion et d'expression comme principe fondamental de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Pour l'Espagne, il ne peut y avoir de place au sein de cette enceinte pour l'incitation à la haine, pour la singularisation d'un État en particulier ou pour des messages d'intolérance. Des propos comme ceux que l'on a pu entendre vont à l'encontre des objectifs et de la dignité de cette conférence, a-t-il observé. Nous sommes conscients du fait que les tensions et dissensions qui ont émaillé les discussions de ces derniers mois sont loin d'être définitivement closes, a-t-il remarqué. Il a rappelé qu'en 2004 son pays avait lancé l'initiative de l'Alliance des civilisations afin d'avancer sur la route conduisant à des sociétés multiculturelles, hétérogènes mais intégrées et ouvertes.

M. NAJEEB AL BADER (Koweït) a relevé que la présente Conférence d'examen concrétisait l'attachement de la communauté internationale à contrer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a rappelé que le Koweït a adhéré à la majorité des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme – notamment à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale – et reste attaché à leur mise en œuvre afin d'assurer le plein respect de tous les droits de l'homme dans le pays. Le représentant koweïtien a par ailleurs rappelé que son pays avait fait un don de 100 000 dollars en faveur de l'organisation de la présente Conférence. Il s'est ensuite dit inquiet par la situation du peuple palestinien victime d'une occupation qui est une forme de racisme. La paix juste et globale au Moyen-Orient ne sera réalisée que lorsque la puissance occupante respectera toutes les résolutions des Nations Unies et abrogera toutes ses lois et pratiques discriminatoires à l'encontre des Palestiniens, a insisté le représentant. Le Koweït est par ailleurs fortement préoccupé par l'accroissement de l'islamophobie à travers le monde, a-t-il ajouté.

M. OBAID SALEM SAEED AL ZAABI (Émirats arabes unis) a expliqué que la constitution de son pays repose sur les principes de justice et de dignité des êtres humains, sur les droits de l'homme et sur la lutte contre toute forme de discrimination raciale. Il a indiqué que son pays est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, témoignant de la détermination des Émirats arabes unis à lutter contre la haine et le racisme. Il a également mentionné que son pays a ratifié les grandes conventions de

l'Organisation internationale du travail, notamment celle réglementant l'égalité des salaires. Il a en outre souligné que son pays prend des mesures contre les personnes qui incitent à la haine et à la diffamation des religions. D'autre part, le représentant des Émirats arabes unis a fait observer que les aspirations de tous les êtres humains à un monde meilleur ne se sont pas réalisées pour le peuple palestinien, qui vit encore sous occupation, connaît l'usurpation de sa terre et est privé de ses droits. Il a relevé la nécessité de mettre fin à l'occupation en Palestine et de créer un État indépendant. Pour conclure, le représentant a fait remarquer que le succès de cette conférence dépendra des réalisations effectives sur le terrain. Ce n'est qu'un commencement, a-t-il souligné.
